[律/lü 6 | Zhiguan youfan 職官有犯](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.6)

凡在京在外大小官員，有犯公私罪名，所司開具事由，實封奏聞請旨，不許擅自勾問。指所犯事重者言，若事輕傳問，不在此限。若許准推問，依律議擬，奏聞區處，仍候覆准，方許判決

若所屬官被本管上司非禮陵虐，亦聽開具陵虐實跡，實封徑自奏陳。其被參後，將原參上司列款首告者，不准行，仍治罪。

**Fonctionnaire en poste se rendant coupable d’un crime**

Tout fonctionnaire grand ou petit, à la capitale ou en province qui commet un crime qualifié de [faute de] service ou de [faute] personnelle, le service auquel il appartient ayant établi les raisons de l’affaire, envoyer un mémoire véridique sous pli scellé en sollicitant un rescrit. Il n’est pas permis de le saisir et interroger de sa propre autorité (arbitrairement) ceci concerne ceux qui ont commis des faits graves, si les faits sont mineurs, la comparution et l’interrogatoire ne tombent pas sous le coup de cet article. Lorsque la permission de procéder à l’interrogatoire est accordée, dresser une sentence conformément à un article du code, l’envoyer par mémoire circonstancié, et une fois l’autorisation à nouveau accordée, il est permis de procéder au jugement.

 Si le fonctionnaire a été maltraité (opprimé, tyrannisé) par les supérieurs hiérarchiques du service auquel il appartient, le laisser aussi établir les preuves véridiques de la maltraitance et les envoyer sous pli scellé dans un mémoire explicatif transmis directement sans intermédiaire. Quant à ceux qui sont déjà sous une mesure disciplinaire et qui dénoncent les supérieurs du service qui les ont sanctionnés, ils n’ont pas droit à cette mesure, et sont encore jugés.

Glossaire:

Fan gongsi zuiming 犯公私罪名 : commettre crime qualifié de [faute de] service ou de [faute] personnelle

[zuìmíng](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=332) / 罪名
[fr] qualification pénale ; crime qualifié ;chef d’accusation

[gōngzuì](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=43) / 公罪
[fr] faute de service

**Antonym(s)**: sīzuì

**Comments**: Faute commise par un fonctionnaire dans l’exercice de sa mission, qui n’engage pas sa responsabilité pénale aussi gravement qu’une « faute personnelle »

[sīzuì](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=82) / 私罪
[fr] faute personnelle

**Comments**:

Faute commise par un fonctionnaire de son propre chef, sans qu’elle résulte de l’exercice de sa mission.

suosi 所司: le service auquel on appartient

shanzi 擅自: se permettre de, de sa propre autorité, prendre la liberté de ; arbitrairement

shifeng 實封: sous pli scellé

zouwen qingzhi 奏聞請旨: envoyer un mémoire [pour informer l’empereur] en sollicitant un rescrit

gouwen 勾問: saisir et interroger ; détenir pour interrogatoire

 réf. ZGGDFXCD p. 109 : 勾問， 提审犯罪

chuanwen : faire comparaitre (convoquer) au tribunal pour interrogatoire

buzai cixian 不在此限: n’entre pas dans les limites (d’un article du code) ; n’est pas régi par cet article

jingzi 徑自: sans intermédiaire, directement

[條例/tiaoli 1](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.6.1)

各處大小土官，有犯徒流以上依律科斷，其杖罪以下交部議處。

Les chefs tribaux petits ou grands de chaque lieu qui se sont rendus passibles d’une peine de servitude ou d’exil, qu’ils soient condamnés conformément à la loi ; quant à ceux qui n’ont commis qu’un crime passible de bastonnade, les déférer au ministère des Peines pour qu’il y soit délibéré de la sanction à leur appliquer.

[kē(kēduàn)](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=125) / 科(科斷)
[en] sentencing (select the punishment fitting the offence) [fr] condamner (qualifier, déterminer la peine en fonction du crime)

[yì chǔ](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=208) / 議處
[fr] délibérer afin de sanctionner

[條例/tiaoli 2](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.6.2)

廕生，及恩、拔、歲、副貢，監生有應題參處分者，聽各衙門題參。其例監生有事故應黜革者，不必題參，咨報國子監，國子監察明黜革，知照禮部。

Les étudiants à titre héréditaire, ainsi que les étudiants par faveur impériale, les étudiants de première classe, les étudiants de seconde classe, les étudiants de 4e classe à titre vénal, qui doivent faire l’objet d’une enquête et de sanctions disciplinaires, peuvent l’être ( ?) chacun dans son service ( ?). Quant aux étudiants à titre vénal qui du fait d’une affaire doivent être renvoyés, il n’est pas besoin d’une enquête disciplinaire, faire un rapport à l’Université d’État, qui instruira la destitution sous couvert du (en en informant le) ministère des Rites.

yìn shēng 廕生 Les étudiants à titre héréditaire

 Hucker §7990 : statut nominal d’étudiant au guozi jian ; subdivisé endeux catégories : enyin jiansheng (par faveur), nanyin jiansheng (par héroïsme)

enyin jiansheng 恩廕監生: étudiant par faveur impériale (

bá gòng(sheng) **拔貢**: étudiants de première classe

 Hucker 4372 : étudiants qui étaient spécialement sélectionnés en plus de ceux couramment admis (gonsheng) à l’université d’État.

Fu gongsheng 副貢生 : étudiant de deuxième classe

 Hucker §2072

jiàn shēng 監生: étudiant de 4e classe, élève de l’université d’État à titre vénal sous les Qing

 Hucker § 856.

Guózǐjiàn  **國子監** : Université de l’État

 Hucker § 3541 : directorate of education ; université des fils de l’État.

chù[gé](http://www.zdic.net/z/pyjs/?py=ge2" \t "_blank) 黜革 : révoquer, destituer

li jiansheng 例監生: étudiants par achat, à titre vénal

 Hucker § 3596

Zhīzhào**知照** : sous couvert  de ? en informant une instance supérieure

tícān 題參： demander une enquête disciplinaire par un mémoire de routine

[條例/tiaoli 3](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.6.3)

給劄歸農之人，若恣肆虐民，占人廬舍，奪人田土，擾害地方者，該督撫掣回官劄，照民例治罪。其入伍給劄官員有犯，交部議處。

Ceux qui ont reçu le document les autorisant à se retirer dans leur campagne ( ?), et se mettent à opprimer le peuple sans limite, occupant résidences et demeures d’autrui, saisissant les terres, troublant et abimant les lieux, que le gouverneur ou le gouverneur général révoque leur autorisation, et que leurs crimes soient jugés conformément aux règles appliquées aux gens du peuple. Si le fonctionnaire en retraite est entré dans une escouade de Cinq (ou a été incorporé à l’armée ?;ou si c’est un soldat retraité ?), qu’il soit transféré au ministère [des Peines — ou des Fonctionnaires, des Armes ?] afin qu’il y soit délibèré de la sanction à prendre.

**Glossaire**

jǐ (geǐ) zhá給劄 ： recevoir un ordre écrit (un document, un diplôme, une autorisation)

guī nóng 歸農 : 辭退官職返家務農

chèhuí 掣回 (**撤回) : retirer, révoquer (une autorisation, un privilège,…)**

guānzhá官劄 **:**

jǐ (geǐ) zhá 給劄官 : fonctionnaire retraité

zhá zi 札（劄）子：

 document interne, ordonnant le transfert, la délégation, ou l’envoi à la retraite d’un fonctionnaire

rùwǔ ： 1. entrer dans une escouade de Cinq ; 2. être incorporé à l’armée

 Comm. les escouades de Cinq sont une des plus vieilles institutions chinoises, qui instaure une solidarité fiscale et pénale entre des groupes de cinq familles vivant dans un même lieu. Par extension, le terme a fini par désigner l’enrôlement à l’armée.